

Séance ordinaire du 7 janvier 2011**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du Pro-Maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2010 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2010.
- 1.3 Révision des comités avec les membres du conseil exercice 2011.
- 1.4 Adoption de la politique de dons pour l'exercice 2011.
- 1.5 Avis de motion présentant un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection lors d'un octroi de contrat.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**3. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

- 3.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2010.
- 3.2 Nomination de madame Chantal Louise Groulx à titre d'agente de bureau.
- 3.3 Cotisation annuelle à l'association des directeurs municipaux du Québec.

4. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 4.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.
- 4.2 Départ d'un pompier temporaire et embauche de deux nouveaux pompiers temporaires.

5. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 5.1 Autoriser le directeur général à préparer un appel d'offres pour l'acquisition par crédit-bail d'une rétrocaveuse.
- 5.2 Autoriser le directeur général à vendre la rétrocaveuse de marque « John Deere » année 2001.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme.

- 6.2 Accorder un contrat au Groupe 1B1 pour la révision des règlements d'urbanismes.
- 6.3 Adhésion 2011 – association québécoise d'urbanisme.
- 6.4 Renouvellement d'adhésion 2011 – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement.
- 6.5 Renouvellement – Subvention accordée dans le cadre de la régénération des berges pour l'exercice 2011.
- 6.6 Dépôt du rapport des milieux humides.

7. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 7.1 Avis de motion modifiant le règlement numéro 407-2009 concernant la collecte et la disposition des matières résiduelles.

8. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Autoriser madame Louise Houle Richard à participer à la journée bibliothèque (Biblio-Outaouais).
- 8.2 Autoriser le directeur général à demander les permis nécessaires pour les activités 2011.
- 8.3 Tour du Lac-Simon BMR – paiement de la part municipal.
- 8.4 Nomination d'un représentant à l'assemblée générale du transport adapté et collectif.
- 8.5 Autoriser le directeur général à préparer un appel d'offres par invitation pour les feux d'artifice de juillet.

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Lettre de remerciement de Monsieur Jean-Guy Paquin.
- 9.2 Compensation pour la collecte sélective de l'année 2008.
- 9.3 Versement d'une ristourne par la MMQ.
- 9.4 Début du remboursement de prêt par Tricentris.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **7 janvier 2011 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf
Richard Crête

Gilles Robillard

Robert Johnson

Formant quorum sous la présidence de la Pro-maire, Madame Louise Houle Richard.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Monsieur Denis Papin, maire et monsieur Pierre Paquin, conseiller ont motivé leurs absences.

Environ 20 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la Pro-maire, Louise Houle Richard souhaite la bienvenue aux membres présents et les informe que monsieur le maire, Denis Papin est absent pour cause de maladie.

1.1**01-01-2011****Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée**1.2****02-01-2011****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2010 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2010.**

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2010 soit adopté tel que déposé aux membres du conseil.

Adoptée

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2010 soit adopté tel que déposé aux membres du conseil.

Adoptée**1.3****03-01-2011****Révision des comités avec les membres du conseil exercice 2011.**

Il est résolu unanimement;

QUE les comités suivants soient formés :

04-01-2011

1.4**Adoption de la politique de dons pour l'exercice 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'exercice 2011;

Il est résolu unanimement;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon abroge la résolution 05-01-2010 et qu'il accepte la liste des dons révisés en date de ce jour et qui se lit comme suit :

Atelier d'éducation populaire de la Petite-Nation	200.00 \$
Banque alimentaire de la Petite-nation	500.00 \$
Camp SAJO	50.00 \$
Club Chénéd'or	150.00 \$
Comité des Sports et Loisirs (Noël des enfants)	300.00 \$
Terrain de jeux Chénéville Lac-Simon	200.00 \$
Échange France-Québec (par participant)	100.00 \$
École Adrien-Guillaume	500.00 \$
Maison des Jeunes	100.00 \$
Centraide	100.00 \$
Club de bridge de Lac-Simon	300.00 \$
Club VTT	250.00 \$
Club de motoneige	250.00 \$
Association du hockey mineur	50.00 \$
Gala sportif	100.00 \$
Fondation du centre hospitalier de Papineau	250.00 \$
Paroisse St-Félix-de-Valois	1000.00 \$

Des dons sont effectués lors d'un décès d'un élu ou d'un employé pour un montant de 100,00 \$. Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les paiements en vertu de la présente résolution à un organisme de leur choix.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.5**Avis de motion présentant un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection lors d'un octroi de contrat.**

Monsieur **Robert Johnson** donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre au conseil un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection lors d'un octroi de contrat.

2.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen questionne sur la vente de terrain effectué par la municipalité se rapportant au cadastre numéro C01R03P8-C101R03P3 étant donné que ce terrain aurait pu servir dans le cadre du PDI. Un autre demande si la municipalité a autorisé un feu en haut de la montagne située sur le chemin Fanny ainsi qu'une coupe d'arbre.

3.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

3.1

05-01-2011

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2010.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de décembre 2010;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de décembre totalisant la somme de **178 646,54 \$** portant les numéros de chèques **5179 à 5286** incluant le chèque numéro **5309** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **2 486,12 \$** soit adoptée. Pour un montant total de **181 132,66 \$**.

Adoptée

c.c. Trésorerie

3.2

06-01-2011

Nomination de madame Chantal Louise Groulx à titre d'agente de bureau.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché le poste d'agent de bureau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a revu plusieurs offres d'emplois;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'embauche de madame Chantal Louise Groulx au poste d'agente de bureau;

QUE madame Chantal Louise Groulx soit embauchée à compter du 5 janvier 2011;

QUE son taux horaire soit fixé selon les conditions du manuel de politique en matière des ressources humaines soit échelon 4, année 4;

QUE son emploi soit sujet à une période d'essai de six (6) mois à compter de la date d'embauche.

Adoptée

c.c. Madame Chantal Louise Groulx
Trésorerie

07-01-2011

3.3**Cotisation annuelle à l'association des directeurs municipaux du Québec.**

CONSIDÉRANT que traditionnellement le directeur général de la municipalité est membre de l'association des directeurs municipaux du Québec;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2011;

QUE le coût de l'adhésion de trois-cent-soixante dollars (360,00 \$) excluant les taxes et un montant de cent soixante-quinze dollars (175,00 \$) pour les assurances soient puisés à même les disponibilités du poste 02-13000494.

Adoptée

c.c. Trésorerie

4.**INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****4.1****Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.**

Le rapport mensuel du directeur du service incendie par intérim a été déposé en copie aux membres du conseil.

4.2

08-01-2011

Départ d'un pompier temporaire et embauche de deux nouveaux pompiers temporaires.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Marie Ferrari a informé la municipalité qu'il désire quitter ses fonctions à titre de pompier temporaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joey Currie et monsieur Mathieu Faubert ont réussi leur formation;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des incendies par intérim;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accepte la démission de monsieur Jean-Marie Ferrari;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'embauche de Monsieur Joey Currie et Monsieur Mathieu Faubert à titre de pompier temporaire au taux horaire de quinze et quarante-sept (15,47 \$).

Adopté

c.c. Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies par intérim
 Monsieur Jean-Marie Ferrari
 Monsieur Joey Currie
 Monsieur Mathieu Faubert
 Trésorerie

5.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

5.1

09-01-2011

Autoriser le directeur général à préparer un appel d'offres pour l'acquisition par crédit-bail d'une rétrocaveuse.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'acquérir par crédit-bail une rétrocaveuse neuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur général prépare un appel d'offres pour acquérir par crédit-bail une rétrocaveuse neuve.

Adoptée

c.c. Trésorerie

5.2

10-01-2011

Autoriser le directeur général à vendre la rétrocaveuse de marque « John Deere » année 2001.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé d'acheter une rétrocaveuse neuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général, monsieur Jacques Maillé à procéder par appel d'offres pour la vente de la rétrocaveuse année 2001 de marque « John Deere ».

Adoptée

c.c. Trésorerie

6.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme.

Le rapport mensuel de l'inspecteur a été déposé aux membres du conseil.

6.2

11-01-2011

Accorder un contrat au Groupe 1B1 pour la révision des règlements d'urbanisme.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de réviser les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe 1B1 a déposé un plan de travail;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accepte l'offre de service du Groupe 1B1 à l'effet de produire les règlements d'urbanisme refondus sous une révision préliminaire prête pour la consultation publique et pour la concordance d'un plan d'urbanisme pour un montant de vingt et un mille neuf cents dollars (21 900,00 \$) excluant toutes taxes applicables.

Adoptée

c.c. Monsieur Pierre Marcotte, Groupe 1B1
Trésorerie

12-01-2011

6.3**Adhésion 2011 – Association Québécoise d’Urbanisme.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Roy, inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme est membre de l’association québécoise d’urbanisme;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accepte de payer l’adhésion de monsieur Guy Roy, inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme pour l’année 2011 au montant de cent treize et quatre-vingt-treize (113,93 \$) incluant les taxes;

QUE les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du compte 02-61000494.

Adoptée

c.c. Guy Roy, inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme

13-01-2011

6.4**Renouvellement d’adhésion 2011 – Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Roy, inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme est membre de la COMBEQ;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon maintienne l’adhésion de monsieur Guy Roy, à la COMBEQ pour l’année 2011;

QUE les deniers requis de deux cent quatre-vingt-dix dollars (290,00 \$) incluant les taxes soient puisés à même les disponibilités du compte 02-61000494.

Adoptée

c.c. Guy Roy, inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme
Trésorerie

14-01-2011

6.5**Renouvellement – Subvention accordée dans le cadre de la régénération des berges pour l’exercice 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon désirent maintenir le programme de la régénération des berges;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon maintienne la politique se rapportant à la subvention accordée dans le cadre de la régénération des berges pour l’exercice 2011 qui se lit comme suit :

SUBVENTION ACCORDÉE**DANS LE CADRE DE LA RÉGÉNÉRATION DES BERGES****POUR L’EXERCICE 2011**

La politique est la suivante

Cette politique s'adresse à tous les riverains des lacs Simon, Barrière, Viceroy et la rivière de la Petite-Nation située sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.

La subvention accordée est la suivante

Le conseil municipal, par sa résolution numéro 65-03-2010 adoptée le 5 mars 2010, accepte 5,00 \$ pour chaque 5,00 \$ investi par le propriétaire riverain pour l'achat d'arbustes ou par l'utilisation des techniques de génie végétal jusqu'à un maximum de 250,00 \$ par propriété.

En quoi consiste l'achat d'arbustes

L'achat de la plantation d'arbustes tels : aulne rugueux et/ou cornouiller stolonifère et/ou myrique baumier et/ou spirée à feuilles larges et/ou saule intérieur devront être déposés en quinconces séparés d'un (1) mètre tout en maintenant une ouverture d'au plus cinq (5) mètres au littoral.

Où se procurer ces arbustes :

Dans n'importe quelle pépinière environnante.

En quoi consistent les techniques de génie végétal

Les techniques de génie végétal approuvées sont les boutures, les rangs de plaçons, les fagots, les fascines, les matelas de branches, les palissades et les caissons déposés en maintenant une ouverture d'au plus cinq (5) mètres au littoral.

Quand réaliser ces travaux :

Les travaux doivent être réalisés au printemps ou à l'automne.

Démarche à suivre

Un plan doit être déposé au bureau de l'officier municipal en bâtiment et en environnement pour approbation. Vous pouvez le rejoindre au 819-428-3906 poste 225.

Conditions pour obtenir la subvention

- Lorsque les travaux seront exécutés, en aviser l'officier municipal qui vérifiera si les conditions énoncées ci-haut sont respectées.
- Remettre une photocopie de la facture pour l'achat des arbustes à l'officier municipal.
- Le paiement sera effectué dans les jours qui suivront l'approbation par l'officier.

Adoptée

c.c.

6.6**Dépôt du rapport des milieux humides.**

Le directeur général dépose aux membres du conseil le rapport des milieux humides du territoire de la municipalité de Lac-Simon préparé par le Groupe Hémisphère.

7.
COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1
Avis de motion modifiant le règlement 407-2009 concernant la collecte et la disposition des matières résiduelles.

Monsieur **Paul Malouf** donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de déposer un amendement ayant pour objet de modifier le règlement 407-2009 concernant la collecte et la disposition des matières résiduelles.

8.
LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

15-01-2011
8.1
Autoriser madame Louise Houle Richard à participer à la journée bibliothèque (Biblio-Outaouais).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon paie une quote-part à la municipalité de Chénéville pour que les citoyens de Lac-Simon utilisent la bibliothèque de la municipalité de Chénéville;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Houle Richard conseillère est présidente du comité de la culture;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise madame Louise Houle Richard à s'inscrire à la journée des bibliothèques qui aura lieu le 25 février 2011 et que ses frais de déplacement lui soient remboursés;

QUE les deniers requis soient de dix-sept dollars (17,00 \$) plus les taxes soient puisés à même la disponibilité du compte 02-70250522 et que ses frais de déplacement soient imputés au compte 02-11000310.

Adoptée
 c.c. Madame Louise Houle Richard
 Trésorerie

16-01-2011
8.2
Autoriser le directeur général à demander les permis nécessaires pour les activités 2011.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire organiser plusieurs activités au cours de la saison 2011;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général, monsieur Jacques Maillé, à demander les permis d'alcool lors des activités organisées par la municipalité ainsi que tous les permis nécessaires pour la réalisation des activités.

Adoptée

- 17-01-2011**
- 8.3**
Tour du Lac-Simon BMR – paiement de la part municipal.
- CONSIDÉRANT la mise en place des activités en vue de la réclamation de l'édition 2011 « Tour du Lac-Simon BMR »;
- CONSIDÉRANT la participation de la municipalité à cette activité;
- Il est résolu unanimement;
- QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le paiement de la part annuelle de la municipalité pour le fonctionnement du comité « Tour du Lac-Simon BMR » soit la somme de deux mille dollars (2 000,00 \$).
- Adoptée**
c.c. Trésorerie
- 18-01-2011**
- 8.4**
Nomination d'un représentant à l'assemblée générale du transport adapté et collectif.
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant à l'assemblée générale du transport adapté et collectif;
- Il est résolu unanimement;
- QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon nomme monsieur Richard Crête à titre de représentant à l'assemblée générale du transport adapté et collectif.
- Adoptée**
c.c. Monsieur Gilles Hébert, Transport adapté et collectif
Monsieur Richard Crête
- 19-01-2011**
- 8.5**
Autoriser le directeur général à préparer un appel d'offres par invitation pour les feux d'artifice de juillet.
- CONSIDÉRANT QUE le contrat de trois (3) ans se rapportant aux feux d'artifice de juillet s'est terminé en 2010;
- Il est résolu unanimement;
- QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise monsieur Jacques Maillé, directeur général à préparer un appel d'offres par invitation pour une période de trois (3) ans de 2011 à 2013 dans le cadre des feux d'artifice présenté annuellement en juillet.
- Adoptée**
c.c. Trésorerie
- 9.**
CORRESPONDANCE
- 9.1**
Lettre de remerciement de Monsieur Jean-Guy Paquin.
- Monsieur Jean-Guy Paquin remercie le conseil municipal pour l'engagement à acheter cent (100) exemplaires du livre « Le pays de Canard Blanc ».

9.2**Compensation pour la collecte sélective de l'année 2008.**

Recyc-Québec a transmis la compensation au montant de vingt-deux milles, quatre cent cinquante-neuf et cinquante-huit dollars (22 459,58\$). Pour les services de collecte sélective de l'année 2008.

9.3**Versement d'une ristourne par la MMQ.**

Le conseil d'administration de la Mutuelle des Municipalités du Québec a approuvé le versement d'une ristourne au terme de l'exercice de 2010. La municipalité recevra bientôt une lettre présentant le calcul détaillé de la ristourne.

9.4**Début du remboursement de prêt par Tricentris.**

Tricentris a fait parvenir une partie du prêt que la municipalité a consenti en 2009 et 2010 afin de leur permettre de poursuivre leurs opérations. Le chèque au montant de trois cent quatre-vingt-dix (390,00 \$) correspond à vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total prêté.

10.**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Un citoyen demande s'il peut se procurer l'étude sur les milieux humides qui a été préparée par le groupe Hémisphère. Une autre demande d'améliorer la signalisation des pistes de ski de fond.

11.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****20-01-2011****Levée de l'assemblée**

Il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée à 21 h

Adoptée

Louise Houle Richard
Pro-Maire

Jacques Maillé
Directeur général